

# Compte-rendu Conseil Municipal du 30 Décembre 2021.

**Présents :** Benoit Olive, Nathalie Cervello, Didier Alary, Pierrick Salamero-Julia, Dominique Lance.

*Ouverture de la séance à 19h15 par Benoît Olive - Dominique Lance est le secrétaire de séance.*

## Traitement des Délibérations mises à l'ordre du jour :

### ❖ **Autorisation de pacage dans la forêt INARD pour l'année 2022**

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

### ❖ **Autorisation de pacage dans la forêt ARMENGOL pour l'année 2022.**

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

### ❖ **Autorisation de pacage dans la forêt BOURGIER-VIGNAUD pour l'année 2022.**

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

### ❖ **Autorisation de pacage dans les forêts communales et intercommunales pour l'année 2022.**

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

### ❖ **Ramassage de bois mort et mort-bois pour l'année 2022.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Considérant** que la commune sollicite de bon droit cette autorisation.

**Demande** à l'Office National des Forêts de bien vouloir accorder à tous les foyers de la commune, l'autorisation d'enlever le bois mort, le mort-bois et les rémanents d'exploitation dans les forêts communales et intercommunales soumises au régime forestier durant l'année 2022.

**Désigne** comme entrepreneur responsable, Monsieur Bernard JUMBOU, employé communal domicilié au hameau de Buillac 1 rue du cers à Roquefort de Sault.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

### ❖ **Redevance eau et assainissement pour l'année 2022.**

Cette redevance s'élève à 131,58 € pour l'année 2022.

Cette augmentation se traduit par la hausse du taux de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte.

Le taux de la redevance pour la pollution domestique reste inchangé.

Pour rappel, le montant de ces deux derniers taux est imposé par l'agence de l'eau et ces redevances qui sont collectées par la commune sont reversées à l'agence de l'eau.

Pour la part communale, aucune augmentation n'est prévue pour cette année.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents*

### ❖ **Inscription à l'état d'assiette et vente de coupes de bois – Forêt Communale de Roquefort de Sault**

Cela vise à accepter le fait qu'il n'y aura pas de vente de bois en 2022.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

### ❖ Devis isolation gîtes

Suite au plan de relance mis en place par l'Etat, une délibération avait été prise le 13 février 2021 adoptant l'opération « rénovation de bâtiments communaux et arrêtant les modalités de financement ». Une subvention avait été obtenue à hauteur de 60% sur le montant H.T. des travaux.

L'entreprise BRO nous avait présenté un devis, mais elle n'est plus active.

L'entreprise Teknikal Isolation nous a fourni un devis de 23 155,00 € HT soit 24 498,10 € TTC afin de procéder aux travaux d'isolation.

La part communale d'autofinancement s'élève à 10 605,10 €

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents.

### ❖ Devis terrassement camping.

Réfection de la voirie en partie haute du camping ( finition en revêtement « 3 couches » émulsion 65%)

Le montant du devis de la COLAS s'élève à 35 700,00 € H.T. soit 42 840,00 € T.T.C.

Pour rappel, ce projet est éligible à une subvention à hauteur de 80% sur le montant H.T des travaux.

La part d'autofinancement communale s'élève à 14 280,00€.

Les dalles et Pods reportés sur 2023.

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents.

### ❖ Délibération La guinguette.

Monsieur Guillaume Conesa nous a donné le projet d'exploitation pour 2022.

Ci-après les horaires prévus à **minima**.

Ouverture le 08 avril.

08 avril / 25 mai → Vendredi soir au dimanche soir.

26 mai / 10 juillet → Jeudi soir au dimanche soir.

13 juillet / 15 août → mercredi soir au dimanche soir (+ ouvert le 15 août).

18 août / 28 août → jeudi soir au dimanche soir.

02 septembre / 31 décembre → vendredi soir au dimanche soir.

Fermeture annuelle prévue au 01 janvier 2023.

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents.

### ❖ Divers.

Les sacs poubelles sont à récupérer à la mairie.

**Pour rappel, ci-après les conditions d'attribution.**

(Parution sur le CR du Conseil Municipal du 13/02/2021) :

Attribution de lots de sacs poubelles Pour remettre au goût du jour un service de proximité, le Conseil Municipal a décidé de réattribuer des lots de sacs poubelles à raison de 4 x 50 litres aux résidents s'acquittant de « la Redevance Ordures Ménagères résidence principale » et 2 x 50 litres aux résidents s'acquittant de « la Redevance Ordures Ménagères résidence secondaire »

**Rappel sur la condition d'attribution des paniers gourmands aux aînés.**

(Parution sur le CR du Conseil Municipal du 19/12/2020) :

Statut d'ainé du village

Ce statut permet traditionnellement de se voir offrir le « colis de Noël » de la commune ou, plus récemment, de pouvoir déposer une demande de ramassage en porte à porte des ordures ménagères.

Il a été décidé par le conseil municipal de fixer l'âge de référence pour l'obtention de ce statut à 75 ans.

Les personnes ayant moins de 75 ans mais qui étaient déjà bénéficiaires de ce statut se le voient conservé.

Notre population étant vieillissante dans son ensemble, il est important que ce statut ne soit pas systématisé à chacun pour garder le caractère humain mais surtout symbolique qui lui est conféré.

**22 personnes** ont bénéficié, cette année, de ce geste de la commune.